



Nelly GREGOR

le 25/03/2024

Secrétaire Générale Syndicat National

CGT des CFA BTP

3, rue de la Vigneraie

34725 St André de Sangonis

Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,

Madame la Ministre, nous avons adressé au mois d'octobre un courrier relatif au Niveau de Prise en Charge des Contrats d'Apprentissage à votre prédécesseur, qui nous a fait répondre qu'il avait été transmis à Mme Carole GRANDJEAN, alors Ministre Déléguée Chargée de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle. Nous n'avons depuis aucune réponse, en raison peut-être de la réorganisation consécutive au dernier remaniement ministériel. C'est pourquoi, nous nous adressons à vous, dans un contexte où les perspectives de mise à contribution des fonds de la formation professionnelle au plan d'économies budgétaire accentuent notre inquiétude.

Les CFA paritaires de la branche du BTP, dont nous représentons les personnels, sont lourdement touchés par les décisions prises par France Compétence en réponse à l'injonction à réaliser des économies substantielles sur le budget de la formation initiale par l'apprentissage. Or, nos structures locales sont livrées à elles-mêmes depuis bientôt quatre ans et la disparition du réseau national paritaire piloté par les partenaires sociaux. Plus personne ne représente ni ne défend les CFA du BTP dans un cadre national qui demeure visiblement celui où les mesures décisives sont prises. Notre dispositif, par choix des fédérations patronales, est totalement désarmé et condamné à subir les événements.

Nous ne disposons plus d'aucun interlocuteur sérieux pour répondre à nos interrogations et à nos inquiétudes dans ce contexte particulièrement incertain. Lorsque les directions de nos associations régionales se réunissent pour échanger, dans un cadre qui demeure informel, elles refusent de recevoir les organisations syndicales ! Le silence des organisations professionnelles du BTP face aux perspectives de dégradation budgétaire et à l'avenir compromis des CFA est quasiment total. Visiblement, elles ont d'autres préoccupations que la défense d'un outil de

formation ouvrière historique, dont l'efficacité n'est plus à prouver. Face à ce silence et à cette défaillance de nos employeurs, nous n'avons d'autres choix que de vous solliciter directement.

Comme vous le savez, nos CFA sont spécialisés dans les formations diplômantes et certifiantes des premiers niveaux de qualification (CAP, Brevet Professionnel, Baccalauréat professionnel, titres professionnels de niveau 3 et 4). Les baisses brutales et considérables des Niveaux de Prise En Charge des contrats d'apprentissage (NPEC) voués à assurer le financement des CFA sont malheureusement principalement ciblées sur ces qualifications, qui présentent les effectifs d'apprentis les plus nombreux. L'incidence budgétaire sur nos CFA est considérable, avec des conséquences sociales et économiques potentiellement dévastatrices dès 2024 ou 2025.

En l'espace d'une année, toutes les certifications ont été touchées, avec des baisses cumulées de 15, 20 jusqu'à 30 % pour certains diplômes. Le profil des entreprises avec lesquelles nous travaillons ne permet pas aux CFA d'envisager de facturer des reste-à-charge – d'ailleurs cela reviendrait à réclamer aux entreprises de reverser aux CFA une partie des aides à l'embauche qu'elles reçoivent et que vous avez souhaité maintenir, pour compenser ce qui, du fait notamment du coût de ces aides, n'est plus versé aux CFA... ce serait un schéma absurde et n'ayant aucune chance d'aboutir. C'est donc bien à un effondrement de nos ressources que nous allons devoir faire face si le gouvernement va au bout de ses intentions et que les jeunes des premiers niveaux de qualification sont à nouveau concernés.

Ces décisions de baisses, telles que vous avez voulu les cibler, constituent de fait un double transfert :

- Transfert des CFA vers les entreprises : Le développement quantitatif de l'apprentissage, essentiellement porté par les formations relevant de l'enseignement supérieur, a renchéri considérablement la charge que représentent les aides à l'embauche des apprentis. Ces aides demeurent indifférenciées et inconditionnées. Dans ce contexte, la volonté politique de ne pas augmenter la contribution des entreprises et d'équilibrer néanmoins les comptes se traduit arithmétiquement par la nécessité de diminuer les fonds alloués aux CFA pour former les apprentis. Avec la baisse des NPEC, c'est bien ce à quoi nous assistons. Ce transfert massif vers les entreprises est triplement problématique : parce qu'il va conduire à limiter les moyens pédagogiques mis à disposition des apprentis dans les CFA d'abord, parce qu'il alimente des entreprises qui n'en ont pas toutes besoin ensuite, parce qu'absolument aucune garantie de qualité ne leur est imposée pour améliorer la qualité de l'accueil et de la formation des apprentis pendant leurs périodes d'entreprise enfin. Nous considérons que l'argent public a vocation à financer les formations elles-mêmes, et pas à se substituer aux employeurs pour verser des salaires pourtant modiques.

- Transfert des premiers niveaux de qualification vers l'enseignement supérieur : Les NPEC des qualifications relevant de l'Enseignement Supérieur sont considérablement moins touchés que ceux concernant les CAP Brevet Professionnel et Baccalauréat Professionnels, en raison notamment de l'atomisation de leur offre de formation en de multiples certifications dont les effectifs respectifs sont trop faibles pour qu'il vous soit apparu rentable de leur demander des efforts. Le coût de l'explosion de l'apprentissage dans le supérieur, qui en lui-même n'est pas forcément une mauvaise nouvelle, est exorbitant : au maintien des NPEC élevés s'ajoutent les aides aux entreprises qui ne se justifient nullement lorsqu'on recrute un apprenti de niveau bac+3 ou bac+4 à un salaire dérisoire pour le faire contribuer à des activités à forte valeur ajoutée. Faire payer aux apprentis des formations ouvrières le prix de cette politique en sabrant les moyens mis à leur disposition pour leur formation est assez scandaleux.

Nous souhaitons, Madame la Ministre, vous alerter sur les conséquences concrètes des décisions prises ou à venir pour les établissements et pour leurs salariés.

D'abord, sur le plan salarial : les augmentations de salaires obtenues ces deux dernières années n'ont que partiellement compensé le blocage qui nous a été imposé pendant près de quatre ans et l'augmentation considérable du coût de la vie sous l'effet de l'inflation actuelle. L'effondrement des ressources de l'apprentissage va mettre un coup de frein à ce processus inabouti de rattrapage, avec des conséquences sociales très dommageables. Vous imaginez bien qu'avec l'explosion du prix des matières premières et de l'énergie, le seul poste d'économie dans nos dépenses sera celui de la main-d'œuvre.

Nous attirons votre attention sur le fait que nos CFA connaissent actuellement de grandes difficultés à recruter du personnel qualifié aux niveaux de salaire proposé, et à retenir les enseignants qui sont actuellement en poste. La promesse « un professeur face à chaque classe » est très loin d'être tenue dans nos CFA. Comment dans ces conditions imposer une nouvelle purge salariale ? C'est socialement inacceptable et inepte du point de vue de l'exigence minimum de qualité que nous devons aux apprentis. A quoi rime une certification Qualité (Qualiopi) si les CFA n'ont plus les moyens de recruter et de retenir des enseignants ?

Sur le plan des perspectives budgétaires de court et moyen terme ensuite. Les esquisses des budgets prévisionnels pour l'année 2024 et surtout 2025, qui seront les premiers à intégrer l'intégralité des baisses des NPEC, laissent entrevoir une situation déjà tendue. Nos CFA n'atteindront l'équilibre qu'à condition de voir leurs effectifs progresser encore positivement. Or, les perspectives économiques de la branche, corrélées notamment aux insuffisances de la politique nationale du logement, et aux conséquences des choix de réduire la dépense publique, ne sont pas aussi optimistes. Sur le plan budgétaire, nos CFA sont sur le fil, et le moindre ralentissement d'activité va les mettre dans le rouge.

Sur la question importante mais souvent éludée des investissements indispensables pour mettre à jour et maintenir le bâti et les équipements de nos CFA également. Comme vous le savez, depuis la réforme de 2018, les Conseils Régionaux disposent d'une enveloppe plus limitée que par le passé et ne peuvent plus intervenir au même niveau pour financer des projets d'investissement. Du côté de la branche, la mobilisation des fonds d'investissement qui pourraient être orientés vers les CFA est empêchée par des difficultés d'organisation interne : l'OPCO de la branche, CONSTRUCTYS, ne dispose en la matière que de moyens très limités, et le CCCA-BTP qui reçoit des ressources complémentaires substantielles ne peut intervenir que dans un champ réduit. En conséquence, les projets de rénovation, de restructuration ou d'équipement des CFA ne sont plus financés qu'à hauteur de 65 à 70 %, le reste devant être assumés sur leurs fonds propres. Vous comprendrez aisément qu'avec ce modèle économique, la baisse drastique de nos ressources va inévitablement se traduire par une annulation ou un report *sine die* de la plupart des projets. Paradoxalement, à une époque où la question de la performance énergétique devient un enjeu central, et où nous devons impérativement y former nos jeunes, nos CFA n'auront pas les moyens, par exemple, d'améliorer leur isolation ou de rénover leurs façades... A l'heure où les métiers évoluent et se modernisent à grands pas, nous ne pourrons plus renouveler correctement nos outillages et nos plateformes techniques, devenus de plus en plus coûteux.

Sur la question enfin de la justice entre les jeunes : dans un contexte encore marqué par une forte sélection sociale à l'entrée en apprentissage, les quelques progrès réalisés ces dernières années vont être remis en question par la nécessité dans laquelle vous allez mettre les CFA de se concentrer sur les segments les plus « rentables » de leur activité, et donc à repousser la formation – nécessairement plus coûteuse – des jeunes les plus vulnérables sur le plan social ou scolaire. Il nous semble étonnant que cet indicateur de mixité sociale ne soit pas suivi de plus près pour évaluer la pertinence du dispositif de formation par apprentissage et les réformes financières qu'on lui fait subir.

La résorption de l'écart entre les CFA et les Lycées Professionnels devrait être un objectif partagé, et des moyens identifiés devraient y être consacrés.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, nous demandons aujourd'hui à vous rencontrer pour nous permettre d'assumer nos responsabilités vis-à-vis des salariés des CFA que nous représentons et pour échanger avec vous autour des questions suivantes :

- >1) Comment comptez-vous encourager enfin les organisations professionnelles de la branche à se saisir de la question de la formation professionnelle initiale et à reconstituer dans un cadre paritaire un outil de formation historique qu'elles ont décidé de laisser à l'abandon ?
- >2) Dans un contexte d'accélération des mesures d'économies, quelles sont les dispositions qui sont envisagées pour garantir les CFA contre des déconvenues économiques qui semblent inéluctables (fermetures de formations, fermeture de CFA de proximité...) ?
- >3) Quelles sont les perspectives d'évolution des NPEC en 2024 et 2025 dans un contexte encore marqué par les effets de l'inflation ?
- >4) De quel plan disposez-vous pour faciliter les recrutements d'enseignants dans nos établissements et garantir des salaires corrects aux personnels ?
- >5) Qu'envisagez-vous pour rééquilibrer les efforts publics en faveur de l'apprentissage dans les premiers niveaux de qualification ?
- >6) Qu'envisagez-vous pour mieux cibler les aides aux entreprises et pour réorienter vers les CFA les fonds dont ils ont besoin ?
- >7) Quelle réponse apportez-vous aux difficultés des CFA à faire face à leurs dépenses d'investissement ?

Nous nous tenons, Madame la Ministre, à votre disposition pour convenir des modalités d'une rencontre avec vous pour aborder ces questions et nous permettre d'apporter aujourd'hui aux salariés des CFA paritaires du BTP les réponses auxquelles ils ont droit et que leurs employeurs leur refusent.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.
Le Syndicat National CGT des CFA BTP

Nelly Gregor



Tel 06/64/84/52/18

Mail : nelly.gregor832@orange.fr